

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/Sub.2/NGO/19
27 janvier 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE
LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE
LA PROTECTION DES MINORITES
Douzième session
Point 10 de l'ordre du jour

OBSERVATIONS SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES QUI S'EMPLOIENT A ELIMINER LES PRIVILEGES ET LA
DISCRIMINATION (E/NGO/CONF.2/7)

Exposé présenté par la Fédération mondiale des anciens combattants,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la
catégorie A

Le Secrétaire général a reçu l'exposé ci-après, qu'il communique conformément aux dispositions des paragraphes 28 et 29 de la résolution 288 B (X) du Conseil économique et social.

Date de réception : 27 janvier 1960

La discrimination fondée sur la race, la couleur et la croyance existe encore dans de nombreuses parties du monde, malgré les efforts résolus que déploient les Nations Unies pour éliminer cette plaie sociale et le concours que leur apportent d'importantes organisations représentant l'opinion publique.

La récente vague d'antisémitisme a profondément ému l'humanité en lui rappelant les tristes conséquences que ce fléau a entraînées avant et pendant la deuxième guerre mondiale, au cours de laquelle des millions d'innocents ont péri pour la seule raison qu'ils étaient juifs.

Elle rappelle également les cruautés qui ont marqué les conflits entre communautés qui se sont produits en Asie depuis la guerre, les luttes entre tribus dont l'Afrique est actuellement le théâtre et la continuation, en Europe et en

Amérique, d'une répression fondée sur la race, la couleur, la religion et les opinions politiques. Il faut également se souvenir qu'au XXème siècle, plus d'êtres humains ont été tués ou blessés en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion ou de leur origine que pour n'importe quel autre motif.

Malgré les grands efforts déployés et les résultats obtenus, la lutte contre les préjugés et la discrimination dans le monde d'aujourd'hui n'en est encore qu'à ses débuts.

Les organisations non gouvernementales ont une lourde responsabilité à cet égard. L'an dernier, un grand nombre d'entre elles se sont réunies à Genève pour la Deuxième conférence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination; la Sous-Commission est saisie du rapport sur les travaux de cette conférence. Malgré certaines lacunes, mentionnées dans les observations préliminaires du Rapporteur (E/NGO/Conf.2/7, pages 11 à 13), cette réunion a marqué un progrès par rapport à la première conférence. Certes, les espoirs qui y ont été exprimés ne se sont pas tous réalisés, mais la conférence a adopté certaines résolutions qui, à notre avis, méritent une attention particulière.

La récente vague d'antisémitisme, on le notera avec regret, a été le fait de jeunes gens qui semblent ignorer l'histoire contemporaine et ne pas savoir que l'intolérance raciale et religieuse a abouti à des exterminations massives. A cet égard, nous voudrions attirer l'attention de la Sous-Commission sur la résolution 4 adoptée par la conférence. Dans cette dernière, la Conférence prie instamment l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées de poursuivre leurs efforts en vue d'éduquer la jeunesse et les adultes, afin de montrer l'importance que présente la lutte active contre toutes les formes de discrimination dans chaque pays comme au sein de la communauté internationale.

La Fédération mondiale des anciens combattants croit que l'éducation de la jeunesse est un aspect essentiel de la lutte pour l'élimination de la discrimination et des préjugés.

Depuis plusieurs années, la Fédération, en exécution du désir expressément déclaré par ses membres, organise des cycles d'étude pour les jeunes, consacrés exclusivement aux problèmes que posent les préjugés et la discrimination. Le dernier en date a eu lieu en août 1959 à Aarhus, au Danemark, sous les auspices du Gouvernement danois et en étroite coopération avec l'UNESCO. Ce cycle d'étude, qui a réuni pendant trois semaines 75 étudiants diplômés originaires de 30 pays

représentant 5 continents, a été organisé en commun par la Fédération mondiale des anciens combattants et notre section danoise. Il était expressément chargé de mettre au point des méthodes pratiques pour lutter contre la discrimination et éliminer les causes profondes des préjugés raciaux, religieux et politiques.

La résolution 9 adoptée par la Conférence présente, selon nous, un intérêt particulier pour les Nations Unies. Elle recommande notamment que l'on s'efforce d'élargir les services consultatifs offerts aux Etats Membres de l'Organisation par l'intermédiaire du programme d'assistance technique des Nations Unies et que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées prennent des mesures en vue de poser comme politique fondamentale que les pratiques discriminatoires sont interdites dans tous les cas de recrutement direct de la main-d'oeuvre pour l'exécution de projets des Nations Unies.

La Fédération mondiale des anciens combattants recommande à la Sous-Commission de faire sienne cette résolution. Nous croyons que l'approbation unanime que les participants à la Deuxième conférence ont donnée à ce texte lui assurerait un appui concret au cas où les organismes compétents des Nations Unies prendraient les mesures nécessaires.
